

# Éduquer dans un service public de proximité

Rémy PIERROT

Propos recueillis par Marcel JACQUEMARD

Nous assistons au niveau politique mais aussi dans l'opinion publique, souvent au niveau des revendications, à un débat sur le service public, alimenté par des comparaisons avec les situations dans les autres pays européens. Pourrait-on commencer par définir à nouveau les grands principes du service public ?

*"Il y a bien une convergence entre les interrogations politiques, les interrogations citoyennes et tout le champ des revendications. Cette inquiétude que beaucoup ont fait naître au moment de la construction européenne on a parlé de service public à la française pour mieux l'opposer à d'autres types de services publics, mérite effectivement qu'un syndicat comme le nôtre s'arrête sur ce sujet et retrace les fondamentaux qui ont construit le service public dans l'effcience qu'on lui connaît actuellement mais aussi dans l'imaginaire des populations qui s'en servent, qui les financent.*

*Pour retracer les évolutions du concept de service public, il faut se replacer au moment où l'unité nationale, la démocratie et la République étaient totalement menacées par les événements de la Seconde Guerre mondiale.*

*Qu'est-ce qu'un service public et pourquoi est-ce l'outil qui fut choisi à l'époque pour refonder l'unité nationale ? Il s'agissait de mettre à disposition dans une France complètement bouleversée, matériellement et moralement, nombre de services ou produits pour permettre la reconstruction rapidement, sans abuser des tentations du plan Marshall. Nos responsables politiques feraient bien de se souvenir de tout cela parce qu'on exploite des concepts comme la fracture sociale, la perte de repères dans l'unité nationale qui se dilue dans la régionalisation ou dans l'Europe. Rappeler le rôle des services publics historiquement et aussi politiquement serait je pense une excellente initiative."*

Au concept de service public on ajoute maintenant celui de service public de proximité qui correspond à une évolution sociologique du territoire.

*"Si on se pose aujourd'hui la question des services publics de proximité alors*

*qu'en 1945 on ne se la posait pas, c'est tout simplement qu'en 1945 on n'a construit que des services publics de proximité. Le mouvement de désertification des campagnes, l'attraction de la ville, la grande mutation agricole française des années cinquante ou 60 participent de cette réflexion et le phénomène n'est pas achevé. 80 % de la population en France vivent en ville et il faut que 20 % de la population répartis sur 90 % du territoire puissent bénéficier des services publics qui n'en seraient plus s'ils n'en bénéficiaient pas."*

...et l'école, dans le service du public de proximité ?

*"Il faut déjà affirmer que l'éducation d'une façon générale et son outil que représente l'école, sont bien dans l'esprit de nos concitoyens, et dans celui des fonctionnaires qui la servent, un service public. Si j'éprouve le besoin de réaffirmer cela, c'est parce qu'il existe quelques tentations à se reposer sournoisement la question. L'unité nationale et la construction d'une nation unie, pacifiée, paisible, harmonieuse, ne peut pas se passer de l'école. Tout comportement, toute connaissance procède de l'apprentissage."*

Faut-il nécessairement pour l'école un service public de proximité à savoir que chacun puisse trouver l'école à sa porte ?

*"Cette question, je la considère comme une inquiétude sur le rapport entre la qualité et la proximité.*

*Nous sommes un syndicat qui depuis toujours prône la qualité du service public d'éducation. Nous sommes attachés au fait que l'école produise effectivement ce qu'on en attend."*

L'école par la demande du public mais aussi par l'évolution technologique, doit offrir une plus grande diversité. N'y a-t-il pas une sorte de contradiction entre la proximité et la diversité ?

*"Il y a une apparente contradiction, et cette contradiction est aussi vraie sur les territoires ruraux que sur les territoires urbains et c'est bien là qu'est la difficulté."*  
*"Elle n'est pas du même ordre, mais si on n'envisage pas les deux lieux dans la même*

*réflexion, celle-ci risque d'être tout à fait contre productive, parce que l'évolution de l'école liée aux exigences de l'évolution de nos sociétés, est passée par une nouvelle phase qui est celle de l'individualisation de la formation, individualisation qui n'est pas faite pour faire plaisir à chacun mais pour tirer le maximum d'une éducation de qualité. Offrir à chaque enfant toute la richesse de l'école dans une école où les enfants sont peu nombreux nécessiterait des moyens sans commune mesure avec ceux investis à l'époque de Jules Ferry pour l'éducation des enfants. L'école de Jules Ferry était une école de proximité voulue comme telle à un moment où les moyens de déplacement, étaient tellement autres. Il reste cependant de l'école de Jules Ferry, deux caractères absolument incontournables : celui de la scolarité obligatoire et celui de la volonté de mixité sociale. La problématique qui est la nôtre actuellement c'est bien de garder des structures en milieu rural suffisamment solides pour offrir toutes les formations auxquelles chacun a droit et pour le milieu urbain de faire en sorte d'avoir des unités suffisamment solides mais pas inhumaines pour qu'on puisse traiter individuellement l'ensemble des difficultés liées à ces sociétés suburbaines."*

Il existe en milieu rural un certain nombre de petits collèges. On connaît au niveau syndical les difficultés qu'il y a à diriger ces petits établissements, et à trouver des personnes pour les diriger. On a évoqué, au niveau syndical, la possibilité d'envisager des établissements multisites, en quoi cela serait-il un progrès par rapport à la situation actuelle ?

*"L'établissement multisites provient du concept de réseau. C'est une idée nouvelle qui a été avancée par le SNPDEN dès le congrès de Poitiers, A cette époque on en parlait peu y compris dans notre ministère. L'enquête la plus récente indique qu'il existe encore en France, une soixantaine de collèges ruraux qui comptent moins de 100 élèves. 300 collèges ruraux à la dernière rentrée comptent moins de 200 élèves et un millier de collèges n'atteignent pas les effectifs de 300.*

*Pour disposer d'un corps professoral suffisant pour donner à chacun la chance de connaître plusieurs professeurs dans la*

même discipline, mais aussi de rassembler l'ensemble des disciplines qui vont servir dans la continuité des études ultérieures, cela suppose d'avoir une palette de professionnels de l'éducation suffisante. Dans chaque unité d'enseignement on doit pouvoir trouver bien sûr pour l'ensemble des matières fondamentales enseignées par plusieurs professeurs, mais aussi toutes les matières qui forment à la vie en société, et qui forment l'individu dans toute sa sensibilité, en particulier les matières artistiques. La pratique des sports nécessitant des installations trop onéreuses pour des gros bourgs mérite aussi qu'on s'interroge sur le fait qu'on puisse rassembler à certains endroits des séquences éducatives sur des installations particulières. La notion de proximité de l'école doit prendre une forme nouvelle qui pourrait être un EPLE possédant toutes les richesses que je viens de citer et les mettant à la disposition de sites où seraient pris en charge les jeunes en formation, sites qui participent toujours de l'aménagement du territoire et de la vie des populations en milieu rural, sites qui pourraient également être administrés par une partie de l'équipe de direction sous forme de la présence d'un personnel de direction adjoint organisant, régulant, faisant vivre pédagogiquement et matériellement ces sites. Quelques expériences ont été tentées sur le territoire qui apparaissent concluantes. Elles fonctionnent d'autant mieux que la présence d'un internat, de services sociaux, de services de santé sont bien dans la palette des services de cet EPLE central prêt à se déployer sur les sites qu'ils nous faut conserver pour assurer à la fois la richesse et la proximité."

L'autre lieu géographique où se pose la question du service public de proximité, c'est la proximité des grandes villes. Il se pose alors en terme de mixité sociale. J'ai envie de dire que si les parents d'élèves en milieu rural se battent pour que les transports soient limités, je lis parfois qu'à proximité des villes les parents sont prêts à faire quelques km de plus pour pouvoir choisir un établissement. Comment pouvons-nous réfléchir à ce problème de service public de proximité tout en préservant la mixité sociale dans les banlieues des grandes villes ?

"C'est une problématique toute autre, que celle des cités déshéritées situées à la périphérie des villes. Il s'agit là d'assurer la deuxième mission de l'école, héritée de Jules Ferry et de la République, reconstruire la mixité sociale en décroissant les structures pour casser ces "ghettos éducatifs" qui se sont installés, le plus souvent avec une complicité passive liée à la mise en concurrence des établissements qu'on a vu fleurir au moment de la naissance des projets d'établissements, en même temps que se développait de façon médiatique ce fameux "palmarès" des établissements.

La notion de réseau est là aussi extrêmement porteuse. Dans un réseau, à partir du moment où on lie des établissements de potentiels différents, il y a obligatoirement une circulation qui se fait. Circulation d'enseignants, de projets, d'élèves liée à cette fameuse différence de potentiel qui rend les conducteurs du réseau réellement conducteurs. Casser les grandes unités qui sont devenues des ghettos éducatifs pour en faire, mieux répartis dans les banlieues, des plus petits établissements est la politique inverse de celle qui consiste à rassembler les établissements en milieu rural. Cela n'empêche pas des directions uniques d'établissement sur des multisites. La cohérence de l'ensemble des sites, réduits en taille, composant un EPLE, est de nature à favoriser toutes les circulations, toute cette fluidité qui fait la vie éducative de structures riches et fréquentées par des élèves de milieux différents, d'aspirations différentes, de potentiels différents, dans le cadre de cette nécessaire individualisation de la formation."

Dans ces milieux périurbains les avantages ne sont pas les mêmes pour chacun. Certains auraient intérêt à conserver la situation telle qu'elle existe et d'autres trouveraient des avantages dans un réseau ; ne risque-t-on pas d'avoir des difficultés à mettre en place ce nouveau type d'établissement du point de vue politique et non pas de celui de l'éducation nationale ?

"Cette résistance sera plus grande si on n'a pas su gérer politiquement les problèmes de violence, d'insécurité aux alentours des établissements. Ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas avoir confiance dans les propositions que nous saurions syndicalement faire vivre et présenter sereinement aux populations qui traditionnellement font confiance aux chefs d'établissement et aux équipes éducatives, dont personne ne peut douter de la qualité pour résoudre ces problèmes. Sans aller trop avant dans les problèmes politiques, ce qui n'est pas l'objet ici, nombre de maires de grandes communes ont compris ce type de messages, et sont de moins en moins hostiles à assurer cette mixité par les réseaux de transports, de services, de scolarité, parce qu'ils y voient tous les avantages à la reconstruction d'un tissu social par ailleurs malmené. De grandes tentatives architecturales sont en route, quelques efforts du ministère de l'éducation nationale pour diviser les grands centres ingérables parce que la promiscuité y est devenue trop importante, nous indiquent que nous sommes entendus et que l'expérience mérite d'être tentée. Ce projet, pour une plus grande fluidité des connaissances, des richesses entre le centre de la cité et sa périphérie est un objectif qu'il ne faut pas perdre de vue. Ce sera notre participation à cette solidarité et à cet acte civique qu'il faudra bien reconsidérer dans les périodes politiques qui sont justes devant nous."

Au début de ton propos tu faisais remarquer que le service public de proximité, tel qu'il est évoqué ici, est une spécificité française. Tu as une bonne connaissance des problèmes européens, pour terminer pourrais-tu dire comment tu vois l'évolution de ce service public à la française par rapport aux réflexions européennes et à la mise en place de l'Europe ?

"Le grand soin qui a été apporté par la commission de Bruxelles, par le Parlement mais aussi par les conférences intergouvernementales de Lisbonne puis de Nice, pour une définition transposée à l'Europe entière de la notion de service public me laisse penser que les constructeurs de l'Europe, sont soucieux du fait qu'on ne construira pas un sentiment d'appartenance à la communauté européenne sans une idée de service public européen, susceptible d'être repérable par des personnes mobiles sur l'ensemble du territoire européen. C'est ainsi qu'est né le concept traduisible dans toutes les langues européennes de service d'intérêt général européen. Ce service d'intérêt général irriguant l'ensemble du territoire européen correspond à quelque chose d'acceptable pour l'ensemble des gouvernements européens dans le cadre de leur subsidiarité, mais les formules et les opérateurs sont tellement divers qu'il nous faudra sûrement faire un pas les uns vers les autres pour que naisse enfin l'idée d'un service irréductible quel que soit son opérateur. C'est le cahier des charges et non le statut des personnels qui fait la notion de service public. C'est bien là que se situe le problème de transcription des services publics à la française dans l'ensemble du territoire européen. Nous sommes attachés au fait que les services publics soient rendus par des personnes liées à des organismes de service public dont le maître mot, la ligne conductrice est la laïcité, l'indépendance par rapport aux pouvoirs, aux idéologies et aux confessions. D'autres pays européens se sont construits sur toutes autres valeurs sans qu'on puisse dire que leur système ne marche pas. C'est le cas de l'école dans l'ensemble des pays européens. Le sentiment laïc qui n'a pas encore trouvé sa traduction dans les langues européennes nous montre à quel point il faut être vigilant sur ce principe. D'abord le réaffirmer en France pour qu'il soit contagieux dans toute l'Europe. Il y a quelques signes extrêmement encourageants à lire dans les réactions des milieux éducatifs en Allemagne, en Italie, en Espagne, dans certains pays nordiques qui trouvent que tout compte fait notre terme de laïcité, ou du moins, ce qu'il contient, aurait quelque vocation à alimenter la réflexion sur ces fameux services d'intérêt général qui sont en train de se construire en Europe."